

REFORME DES MARCHES PUBLICS

OBJECTIFS

Maîtriser la nouvelle réglementation relative aux marchés publics

Introduction

Les nouvelles directives européennes « Marchés publics »
Quelle transposition en droit français ?

PROGRAMME

1ère PARTIE

LES IMPACTS DE LA REFORME AU STADE DE LA PASSATION DES MARCHES

- 1. Notion de marchés publics : une clarification de la répartition du contentieux**
- 2. Un cadre commun pour tous les pouvoirs adjudicateurs / toutes les entités adjudicatrices**
 - 2.1. La coopération entre pouvoirs adjudicateurs
 - 2.2 La quasi-régie entre pouvoirs adjudicateurs
- 3. Les principaux apports de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015**
 - 3.1. Groupements de commandes et centrales d'achats
 - 3.2. Allotissement : un principe affaibli
 - 3.3. La prise en compte du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale
 - 3.4. L'évaluation préalable obligatoire pour les marchés d'un montant supérieur à 100 M euros
 - 3.5. La simplification de l'accès des candidats
 - 3.5.1. La simplification des candidatures*
 - Limitation des exigences relatives à la capacité financière
 - Le DUME
 - Dites-le nous une fois
 - Les marchés publics simplifiés
 - 3.5.2. Vers la dématérialisation complète obligatoire*
 - 3.6. Les procédures et modalités de passation des marchés publics
 - 3.6.1. Sourçage et égalité de traitement*
 - 3.6.2. L'avis de pré-information revisité*
 - 3.6.3. Les seuils de publicités*
 - 3.6.4. Les variantes autorisées ou exigées*

REFORME DES MARCHES PUBLICS

- 3.7. La disparition sémantique du marché à bons de commande
- 3.8. Les seuils des procédures
- 3.9. Les conditions de recours à la procédure concurrentielle négociée
- 3.10. Les conditions de recours à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence
- 3.11. La procédure adaptée : la codification de la jurisprudence du Conseil d'Etat
- 3.12. La réduction des délais de réception des candidatures et des offres
- 3.13. L'impact de la réforme sur la commission d'appel d'offres
- 3.14. La sélection des candidats
 - Les interdictions de soumissionner obligatoires
 - Les interdictions de soumissionner facultatives
- 3.15. L'examen des offres
- 3.16. Les critères d'attribution du marché
 - Intégration de la jurisprudence du Conseil d'Etat en cas de critère unique du prix
 - Le critère du coût du cycle de vie
- 3.17. Les offres anormalement basses : un moyen de contrôler les obligations applicables en matière de droit d'environnement, de droit social et de droit du travail
- 3.18. L'achèvement des procédures
 - L'information des candidats évincés
 - L'avis d'attribution
 - L'open data
 - La durée de conservation des dossiers

2ème PARTIE

LES APPORTS DE LA REFORME POUR LES MARCHES GLOBAUX

1. L'unification des PPP autour du marché de partenariat

- 1.1. Les différents sorts des contrats : concession, AOT, BEA, BEH, PPP
- 1.2. Les marchés de partenariat

2. La rationalisation et la modernisation des marchés de partenariat

- 2.1. La redéfinition de l'objet et du champ d'application des marchés de partenariat
- 2.2. Le renforcement de l'encadrement du recours à ce type de marché

REFORME DES MARCHES PUBLICS

3ème PARTIE

LES IMPACTS DE LA REFORME AU STADE DE L'EXECUTION DES MARCHES

1. Les aspects financiers de l'exécution des marchés

- 1.1. Un régime différent selon la nature du pouvoir adjudicateur
- 1.2. Avance forfaitaire – Régime de paiement – Acomptes – Retenues de garanties

2. Le renforcement des règles en matière de sous-traitance

- 2.1. Rappel des règles antérieures
- 2.2. Les nouvelles règles en matière de sous-traitance
 - 2.2.1. *Elargissement du droit au paiement direct et de l'interdiction de la sous-traitance totale*
 - 2.2.2. *La limitation du droit à la sous-traitance*
 - Du fait de la nature des tâches à réaliser
 - Du fait du caractère anormalement bas du prix du contrat de sous-traitance
 - 2.2.3. *La solidarité du sous-traitant avec le titulaire*

3. Les nouvelles règles en matière de modification du marché

- 3.1. Rappel des règles avant la réforme
 - 3.1.1. *Les cas d'ouverture des marchés complémentaires*
 - 3.1.2. *Le régime juridique des avenants*
- 3.2. Les nouvelles règles après la réforme
 - 3.2.1. *Les cas d'ouverture des marchés complémentaires restreints*
 - 3.2.2. *Le régime juridique des avenants assoupli*

4. Avenant et commission d'appel d'offres

5. La clarification relative au changement de titulaire du contrat

6. Le comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

REFORME DES MARCHES PUBLICS

4ème PARTIE

L'ABSENCE D'IMPACT DE LA REFORME SUR LE CONTENTIEUX DE LA PASSATION

1. Le référé précontractuel
2. Le référé contractuel
3. Le recours en contestation de validité du marché
4. Le recours indemnitaire

Conclusion

Le contenu du projet de loi de ratification de l'ordonnance du 23 juillet 2015 :

- La suppression des offres variables en fonction du nombre de lots attribués
- L'obligation de justifier l'absence d'allotissement
- Des modifications sur le recours aux marchés globaux
- L'encadrement de l'attribution sur le critère unique du prix
- L'insertion dans l'ordonnance d'un article 100-1 portant sur le délit de favoritisme